

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-311

présenté par

Mme Alexandra Martin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Pauget et M. Boucard

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	116 660 230
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	116 660 230
Recherche spatiale	233 320 460	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	233 320 460	233 320 460
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les crédits alloués à la mission « Recherche spatiale » (programme 193) en les portant de 1 847 679 541 € à 2 081 000 000 €, soit une augmentation de 233 320 460 €.

Cette hausse est rendue nécessaire par la préparation de la prochaine conférence ministérielle de l'Agence spatiale européenne (ESA) qui se tiendra les 26 et 27 novembre 2025.

Lors de la précédente conférence, en 2022, la France s'était engagée à hauteur de 3,2 milliards d'euros sur la période 2023-2025, traduits dans les lois de finances successives. Les crédits ouverts au titre du programme 193 sur ces trois exercices ont permis de respecter cette trajectoire, malgré une annulation de 192 millions d'euros en 2024 dans le cadre des mesures de régulation budgétaire.

Pour la nouvelle période 2026-2028, l'industrie spatiale française et les acteurs publics du secteur souhaitent que la contribution de la France à l'ESA atteigne 3,9 milliards d'euros, soit une augmentation de 700 millions d'euros sur trois ans. Afin de soutenir cette ambition et de permettre à la France de rester un acteur majeur de la politique spatiale européenne, dans un contexte de compétition internationale accrue et de montée en puissance des acteurs privés, il convient d'ajuster dès 2026 la dotation du programme 193.

Ainsi, le passage de 1 847 679 541 € à 2 081 000 000 € pour 2026 permettra d'aligner les crédits du programme 193 sur le niveau requis pour honorer la contribution française à la nouvelle programmation de l'ESA.

Cette hausse sera compensée à due concurrence par un redéploiement de 233 320 460 € prélevés sur les missions :

« Formations supérieures et recherche universitaire »,

« Recherches scientifiques et technologies pluridisciplinaires ».

Ce transfert n'altérera pas la capacité globale de financement de la recherche nationale, mais permettra de rééquilibrer l'effort de la Nation en faveur du spatial, secteur stratégique à haute valeur technologique, à fort potentiel industriel et d'attractivité internationale.

En renforçant la recherche spatiale, la France consolide sa position au sein de l'ESA, soutient la compétitivité de sa filière et préserve sa souveraineté technologique dans un domaine clé pour l'avenir scientifique, économique et stratégique du pays.